

Charte Fournisseur

Responsabilité Sociétal d'Entreprise (RSE)

Préambule

Chez Bioprojet, laboratoire indépendant et responsable, nous plaçons la Recherche et l'Innovation au cœur de notre mission. Notre objectif est de répondre aux besoins médicaux non satisfaits en développant et en fournissant des thérapies innovantes qui améliorent la vie des patients.

Bioprojet cherche à travailler avec des fournisseurs qui partagent ces engagements et contribuent au développement durable.

Nos engagements reposent sur trois piliers fondamentaux qui incarnent nos valeurs et reflètent notre ADN :

1. Fournir des thérapies innovantes aux patients.
2. Cultiver des relations fondées sur la confiance avec nos collaborateurs.
3. Intégrer des considérations environnementales dans nos décisions.

Ces piliers constituent le socle de notre approche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), soulignant notre engagement vers un développement durable, éthique et responsable.

Cette charte définit les attentes de Bioprojet en termes de pratiques sociales, environnementales et éthiques de ses fournisseurs.

1. Respect des Droits de l'Homme

Les fournisseurs s'engagent à :

- Respecter les droits fondamentaux de tous les travailleurs, conformément aux conventions internationales, y compris celles de l'Organisation Internationale du Travail (ILO).
- Fournir des conditions de travail sûres et équitables, garantissant le respect des horaires légaux de travail, des salaires équitables, ainsi que des normes de santé et de sécurité.
- Éliminer le travail forcé, le travail des enfants et toutes les formes de discrimination.

2. Pratiques Éthiques

Bioprojet valorise les relations basées sur la confiance et attend de ses fournisseurs qu'ils :

- Mènent leurs affaires avec intégrité, en assurant le respect des lois anti-corruption et des normes éthiques.
- Maintiennent la transparence dans leurs opérations et tout au long de la chaîne d'approvisionnement.
- Protègent les informations confidentielles et la propriété intellectuelle partagées lors des collaborations.

3. Responsabilité Environnementale

Bioprojet intègre les considérations environnementales à tous les niveaux de ses opérations et attend que ses fournisseurs en fassent de même. Les fournisseurs s'engagent donc à :

- Mettre en place des pratiques durables pour réduire l'impact environnemental, y compris réduire la consommation d'énergie, minimiser les déchets et préserver les ressources naturelles.
- Assurer une gestion responsable des déchets, en se concentrant sur le recyclage et l'élimination sécurisée des matériaux dangereux.
- Adopter des mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et protéger la biodiversité.
- Respecter les réglementations environnementales et promouvoir l'éco-innovation dans leurs processus et produits.

4. Innovation et Sécurité des Produits

En se concentrant sur des thérapies de « First-In-Class », Bioprojet accorde une priorité à la qualité et à la sécurité de ses produits. Les fournisseurs doivent :

- Garantir la sécurité et la qualité des matières premières, produits et services fournis, conformément aux réglementations pharmaceutiques.
- Mettre en place des systèmes de traçabilité robustes pour assurer la transparence de la chaîne d'approvisionnement.
- Informer immédiatement Bioprojet de tout problème ou risque susceptible d'affecter la qualité ou la disponibilité des produits.

5. Engagements Sociaux et Développement Local

Les fournisseurs sont encouragés à :

- Soutenir des initiatives favorisant l'inclusion et le développement des communautés locales.
- Contribuer à la croissance sociale et économique en favorisant des partenariats avec des entreprises et des organisations locales.
- S'aligner sur la vision de Bioprojet, qui est de créer un impact sociétal positif au-delà de son cœur de métier.

6. Évaluation et Collaboration

Bioprojet maintient des normes élevées pour ses partenaires. Les fournisseurs acceptent de :

- Subir des évaluations régulières pour évaluer leur conformité aux principes de la RSE.
- Collaborer de manière transparente avec Bioprojet pour traiter les domaines nécessitant des améliorations et mettre en œuvre des mesures correctives lorsque cela est nécessaire.

7. Sanctions en Cas de Non-Conformité

En cas de non-conformité avec cette charte, Bioprojet se réserve le droit :

- d'émettre des avis formels, fixant des délais pour que le fournisseur remédie aux non-conformités.
- de suspendre ou mettre fin au partenariat si aucune mesure corrective satisfaisante n'est prise.

Conclusion

En respectant cette charte, nos fournisseurs affirment leur alignement avec la mission de Bioprojet de fournir des thérapies innovantes et « First-In-Class », tout en respectant la responsabilité environnementale et l'intégrité sociale.